



Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire !

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

Le 19 octobre 2018 – Nans-les-Pins (83)

09h00 – 16h00

Objectifs : Inscrire la forêt dans son territoire et en faire un atout pour sa commune ● Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leurs rôles ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire Office national des forêts ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de la politique forestière de son territoire

09h00 – 09h15 : **Accueil des participants**

09h15 – 09h35 : **Présentation de la formation**

Intervenants : Pierrette Lopez, Maire de la commune de Nans-les-Pins, Alain Darmuzey, Président du comité de pilotage de la Charte forestière de territoire de la Sainte-Baume, Christian Delavet, Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône, Nello Broglio, Président des Communes forestières du Var

09h35 – 09h45 : **Tour de table**

09h45 – 10h00 : **Les chiffres clés de la filière forêt-bois du territoire**

- La forêt au cœur de votre territoire : ressources forestières, valorisation du bois...
- Temps d'échanges/débat

Intervenante : Stéphanie Singh, chargée de mission PNR de la Sainte-Baume

10h00 – 10h20 : **Qu'apporte l'espace forestier sur votre territoire ?**

- Contexte/ échanges / retours d'expérience

Intervenante : Stéphanie Singh, chargée de mission PNR de la Sainte-Baume

10h20 – 10h35 : **Vos rôles et responsabilités vis-à-vis de la forêt**

- Propriétaire forestier, aménageur du territoire et prescripteur, le rôle des élus est multiple
- Maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, les élus valorisent le bois dans la construction et les chaufferies bois

- Temps d'échanges/débat

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières, Grégory Cornillac, Communes forestières du Var

10h35 – 10h50 : Les rôles et fonction des acteurs forêt bois

- Les multiples acteurs du paysage institutionnel forestiers : autant d'interlocuteurs pour les élus dans la conduite de leurs projets forêt bois
- Temps d'échanges/débat

Intervenant : Grégory Cornillac, Communes forestières du Var

– PAUSE – 10 min

11h00 – 12h00 : Le Régime forestier, cadre de gestion forestière pour les propriétés communales

- Rôle décisionnel de l' élu vis-à-vis de son gestionnaire Office national des forêts dans :
 - la gestion de la forêt de la commune : le document d'aménagement, outil de pilotage des élus
 - la commercialisation des bois communaux
- La certification forestière PEFC : un atout pour la reconnaissance de l'engagement de la commune dans la gestion de son patrimoine forestier
- Temps d'échanges/débat

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières, François Ferraina, Office national des forêts

12h00 – 12h30 : La politique forestière territoriale du PNR de la Sainte-Baume

- Appréhender les principales politiques forestières territoriales et savoir en utiliser les outils
- La Charte du Parc et sa déclinaison opérationnelle en charte forestière de territoire
- Temps d'échanges/débat : comment participer à la dynamique de votre territoire ?

Intervenant : Stéphanie Singh, chargée de mission PNR de la Sainte-Baume

– PAUSE REPAS –

14h00 – 14h15 : Déplacement jusqu'au lieu de visite

14h15 – 15h45 : Visite d'une parcelle qui fait l'objet de travaux dans un jeune peuplement de pins d'Alep en forêt communale de Nans-les-Pins
(Prévoir des chaussures adaptées)

Intervenants : Office national des forêts, Commune de Nans-les-Pins

15h45 – 16h00 : Clôture de la formation

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.
L'association des Communes forestières prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation (repas inclus).

Elus des communes non à jour de leur cotisation :

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée (repas inclus).

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

Salle des fêtes (des Vignerons)

Route de Cauron
83860 NANS-LES-PINS



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt / Energie au PNR de la Sainte-Baume –
06 40 42 38 92



Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire !

19 octobre 2018 – Nans-les-Pins (83)

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE/ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **19 octobre 2018**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOMBRE DE REPAS A PREVOIR :

Rappel des modalités de participation

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion aux Communes forestières. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

Elus des communes non à jour de leur cotisation : Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes aux Communes forestières, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée pour le repas.

Merci de nous confirmer votre participation par e-mail à l'adresse suivante :
stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr
avant le 17 octobre 2018